

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Treizième session
Kingston, Jamaïque
9 – 20 juillet 2007

Communiqué final

FM/13/23
20 juillet 2007

L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS CONCLUT SA TRIEZIÈME SESSION

**Première lecture du projet de texte révisé du projet de règlement
visant la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques ;
Adopte le budget pour 2007-2008**

L'Autorité internationale des fonds marins a décidé de poursuivre l'année prochaine, son examen détaillé du projet de règlement visant la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques dans les fonds marins. La session 2007 de l'Autorité a pris fin aujourd'hui 20 juillet 2007.

Au cours de la session, qui a duré deux semaines, le Conseil a fait une lecture préliminaire du projet et a adopté trente et un des quarante-trois articles contenus dans le projet. Les autres articles, ainsi que les quatre annexes feront l'objet d'un réexamen lors de la prochaine session prévue pour la période allant du 26 mai au 6 juin 2008.

Le Conseil s'est donné jusqu'en 2010 pour prendre une décision définitive sur la taille future de la Commission juridique et technique, sur la base d'un rapport devant être présenté par le Secrétaire général sur le fonctionnement de l'organe d'experts composé de 25 membres. Le Conseil procédera alors à l'adoption formelle des dispositions relatives aux élections futures telles qu'elles figurent dans la note du Secrétaire général (ISBA/13/C/2). Ces dispositions sont conformes aux dispositions du Statut du Tribunal international du droit de la mer.

Sur recommandation de la Commission des finances, l'Assemblée a adopté une décision relative au mandat, aux principes directeurs et aux procédures du Fonds de dotation de l'Autorité. L'Assemblée a exhorté tous les membres de l'Autorité, d'autres États, les organisations internationales, les institutions universitaires, scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et personnes privées à verser des contributions au Fonds de dotation. Créé en 2006, ce fonds vise à promouvoir et à encourager la recherche scientifique marine dans la Zone internationale des fonds marins. Il vise à faciliter la participation aux programmes de recherche scientifique

- à suivre -

marine de spécialistes qualifiés et de personnel technique des pays en développement et donnera des possibilités pour la coopération technique et scientifique au niveau des activités menées dans la Zone internationale des fonds marins par la formation, l'assistance technique et les programmes de coopération scientifique.

Taille et composition futures de la Commission juridique et technique

Le Conseil a examiné la question des facteurs à prendre en considération en ce qui concerne la taille et la composition futures de la Commission juridique et technique ainsi que la procédure applicable aux élections futures. Il a fait observer qu'à la douzième session, il avait demandé au Secrétaire général de lui remettre un rapport sur la question, lequel rapport est paru sous la côte ISBA/13/C/2. Le Conseil a décidé qu'il était nécessaire de rationaliser la procédure applicable aux élections futures afin d'éviter les problèmes auxquels la Commission avait été confrontée lors des élections précédentes. La décision de la Commission à cet égard est énoncée dans le document ISBA/13/C/6.

Le Conseil n'est pas parvenu à un consensus sur la taille future de la Commission juridique et technique. Il a cependant été décidé qu'il était crucial que le Conseil se prononce sur la question avant la prochaine élection, élection prévue en 2011. Afin de faciliter ses délibérations, le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur le fonctionnement de la Commission, compte tenu des vues des présidents de la Commission, afin qu'il puisse l'examiner en 2010. La Commission compte actuellement 25 membres. La Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer prévoit une commission composée de 15 membres.

Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone

À sa 115^e séance, le 10 juillet 2007, le Conseil a repris l'examen du projet de règlement sur la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, notant qu'il avait entrepris une première lecture du projet à sa onzième session en 2005 et avait de nouveau examiné le projet à sa douzième session en 2006. Depuis la dernière session en 2006, le secrétariat a établi, à la demande du Conseil, des règlements distincts sur les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse. Il a également été tenu compte dans le projet de règlement révisé sur la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques, présenté dans le document ISBA/13/C/WP.1, des observations et suggestions faites par les membres sortants de la Commission juridique et technique.

À l'issue d'un débat général sur le projet de règlement, le Conseil a entendu l'exposé d'un expert, le professeur Mark Hannington, sur les modèles globaux en vue de l'exploration des dépôts de sulfures polymétalliques dans la Zone. L'exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses.

Le Conseil a commencé à examiner en détail le texte révisé du projet de règlement. À la fin de la session, il avait achevé une lecture approfondie des articles

1er à 43 et avait décidé d'apporter des révisions à certains d'entre eux. Un texte officieux des révisions concertées (ISBA/13/C/CRP.1) a été distribué à toutes les délégations. Le Conseil a également décidé de suspendre l'examen des articles suivants et de le reprendre à sa prochaine session en 2008 : articles 1er, paragraphe 3; 12; 16; 19, paragraphe 2 a); 21; 24, paragraphe 2; 27; 28, paragraphe 2; 33, paragraphe 2; 35; 36, paragraphes 2 et 3; et 38, paragraphe 2. Le Conseil passera ensuite à l'examen des annexes 1 à 4 du projet de règlement. Le secrétariat établira des documents d'information supplémentaires, le cas échéant, afin de faciliter l'examen des questions en suspens.

Compte tenu de l'insuffisance des connaissances scientifiques et techniques sur les sulfures polymétalliques, la délégation de la France, appuyée par les délégations de Honduras, de l'Allemagne et de l'Espagne, a proposé l'ajout d'une clause de réexamen au règlement afin de pouvoir prendre en considération l'évolution des connaissances. Le secrétariat a été prié de rédiger un projet de clause, compte tenu des débats du Conseil.

Rapport de la Commission des finances

La Commission, présidée par M. Hasjim Djalal, a tenu des réunions au cours de la session de l'Autorité.

Relativement au fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission a pris note que le solde du Fonds de dotation s'établissait à 2 750 523 dollars des États-Unis au 30 juin 2007. Relativement à l'état du fonds de contributions volontaires, la Commission a indiqué que le solde du Fonds de contributions volontaires s'établissait à 65 537 dollars des États-Unis au 30 juin 2007.

La Commission a recommandé que soit considérée comme une contribution au Fonds l'avance d'un montant de 135 000 dollars versée au Fonds de contributions volontaires, qui avait été prélevée, depuis la création du Fonds, sur les droits versés par les investisseurs pionniers enregistrés, conformément à la Résolution II de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

La Commission a examiné le rapport établi par Deloitte and Touche sur la vérification des comptes de l'Autorité pour 2006 et a de nouveau choisi cette société pour vérifier les comptes de 2007 et de 2008.

La Commission a examiné le document ISBA/13/FC/3 intitulé « Nouveaux membres pour 2007 » et a recommandé que le Bélarus, le Lesotho, le Maroc, Moldova, le Monténégro et Nioué, devenus membres de l'Autorité en 2006 et en 2007, versent des montants évalués au titre des contributions au budget d'administration de l'Autorité pour 2006 et 2007 et des avances au Fonds de roulement.

La Commission s'est déclarée préoccupée par le montant des contributions non acquittées par les membres au cours des exercices précédents (de 1998 à 2006), montant qui a atteint 302 218 dollars des États-Unis, et a prié le Secrétaire général de continuer à

prendre les mesures qu'il jugeait appropriées pour recouvrer ce montant. La Commission a recommandé à l'Assemblée d'encourager les observateurs qui assistent aux réunions et qui y participent à verser des contributions volontaires au budget de l'Autorité.

Sur la question du mandat du Secrétaire général, la Commission a recommandé que ce mandat de quatre ans commence le 1er janvier de l'année qui suit l'élection à ce poste pour s'achever le 31 décembre de la quatrième année, afin de le faire cadrer avec celui d'autres fonctionnaires de l'Autorité qui occupent des postes pourvus par élections.

La Commission des finances a examiné les incidences financières de la demande de la Commission juridique et technique qui souhaitait tenir une réunion intersessions en 2008 afin de pouvoir mettre la dernière main au projet de réglementation des activités de prospection et d'exploration des encroûtements cobaltifères. Elle a jugé plus prudent, à ce stade, d'autoriser la Commission juridique et technique à se réunir plus longuement immédiatement avant la quatorzième session.

Élections

L'Assemblée fut présidée par son Excellence Mme Olufolajimi Modupe Akintola (Nigéria). Ont été élus vice-présidents de la présente session les États suivants : le Honduras (pour le Groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes), les Pays-Bas (pour le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États, la République de Corée (pour le Groupe d'États d'Asie et la Roumanie pour le Groupe d'États d'Asie.

M. Raymond Wolfe (Jamaïque) a été élu Président du Conseil pour 2007. À l'issue des consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants de l'Inde (Groupe des États d'Asie), de la Pologne (Groupe des États d'Europe de l'Est), du Sénégal (Groupe des États d'Afrique) et de l'Allemagne (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus Vice-présidents.

Les neuf membres suivants ont été nommés à la Commission de vérification des pouvoirs de l'Autorité : l'Australie, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Chine, le Japon, le Guyana, le Panama, Malte et la Pologne.

Rapport du secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins (ISBA/13/A/2) soumis en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, rend compte des travaux menés par l'Autorité au cours des 12 mois écoulés et présente le programme de travail proposé pour la période 2008-2010.

Dans le cadre du programme de travail pour 2008-2010, le secrétariat continuera d'enrichir la base de données centrale de l'Autorité et mettra au point des produits qui donnent une meilleure idée des ressources susceptibles d'exister dans la Zone et qui

tiennent compte du processus mis en œuvre par l'Autorité pour constituer des réserves de métaux à partir des ressources minérales de la Zone.

Trois nouveaux ateliers internationaux seront organisés dans le cadre du programme de travail pour 2008-2010, le premier consacré à l'examen des résultats du projet de modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton, le deuxième à la définition des modalités de collaboration scientifique en vue de la recherche de gisements de sulfures polymétalliques dans la Zone et à la recherche de sources de financement à cet effet, et le troisième à la normalisation des données et informations sur l'environnement.

Au titre de la collaboration scientifique fructueuse, le Secrétaire général a cité l'exemple du projet Kaplan réunissant l'Autorité et un groupe de chercheurs internationaux et d'institutions internationales. Lancé en 2000, ce projet financé principalement par le Fonds J.M. Kaplan (d'où il tire son nom) avec une contribution de l'Autorité, devait prendre fin le 30 juin 2007. Ce projet de collaboration vise, entre autres, à estimer, à l'aide de méthodes modernes d'analyse moléculaire, le nombre d'espèces de polychètes, de nématodes et de foraminifères présentes dans deux à trois stations situées à quelque 1500 kilomètres de distance dans la zone nodulaire du Pacifique.

Touchant au fonds d'affectation spéciale volontaire, établi en 2002, le Secrétaire général a fait observer que la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique originaires de pays en développement, s'était améliorée. Ce fonds avait effectivement été créé à cet effet. Au premier mai 2007, ce fonds accusait un solde de 79 770 dollars des États-Unis.

L'un des problèmes récurrents soulignés par le rapport est le faible taux de participation à l'Assemblée. C'est un problème grave, qui nuit à la réputation et à la crédibilité de l'Autorité. Ces dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour rationaliser les réunions de l'Assemblée en diminuant leur durée et leur fréquence, mais ils n'ont pas eu l'effet escompté sur le niveau de participation.

Hommage à M. Kenneth Rattray

La salle de conférences principale, où se déroulent les réunions de l'Assemblée, a été renommée « The Dr. Kenneth Rattray Conference Room » pour rendre hommage à celui dont la salle portera désormais le nom.

La cérémonie commémorative, organisée dans le cadre d'une séance extraordinaire, a réuni le Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, M. G. Anthony Hylton; des personnalités du gouvernement; les membres de la famille de feu Kenneth Rattray ainsi que les membres du secrétariat de l'Autorité et des délégations auprès de l'Autorité.

Le Secrétaire général de l'Autorité, a rappelé les rapports étroits qu'entretenait M. Rattray avec le droit de la mer depuis 1968 et sa contribution aux développements dans

ce domaine. M. Rattray était animé du désir que la Jamaïque soit choisie pour abriter le siège de l'Autorité.

M. G. Anthony Hylton, Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, a décrit M. Rattray comme un diplomate jamaïcain hors-pair et un juriste qui s'était signalé par son engagement au développement du droit international. Il a ajouté que M. Rattray s'enorgueillerait des progrès réalisés par l'Autorité dans l'élaboration de règlements visant des ressources minérales dans les fonds marins.

Les présidents des groupes régionaux ont aussi rendu hommage à M. Rattray, soulignant sa contribution au développement du droit de la mer.

Au nom de la famille, M. K. Rattray, fils de feu Kenneth Rattray, a remercié le gouvernement de la Jamaïque, l'Autorité et les délégations pour l'honneur conféré à son père.

À la fin de la cérémonie, Mme Faith Rattray, veuve de feu Kenneth Rattray, a dévoilé une plaque commémorative apposée près de la porte principale de la salle.

Membres de l'Autorité

L'Autorité compte actuellement 155 membres dont 56 ont présenté leurs pouvoirs à la Commission de vérification des pouvoirs comme participants à la session. Ci-après figure la liste des membres. (Les noms précédés d'un astérisque indiquent les membres présents à la session).

*Afrique du Sud, Albanie, Algérie, *Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, *Arabie saoudite, *Argentine, Arménie, *Australie, *Autriche, *Bahamas, Bahreïn, *Bangladesh, Barbade, *Biélorus, *Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, *Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, *Cameroun, *Canada, Cap-Vert, *Chili, *Chine, Chypre, *Communauté européenne, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, *Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, *Égypte, *Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, *Fédération de Russie, *Fidji, *Finlande, *France, *Gabon, Gambie, Géorgie, *Ghana, *Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, *Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, *Inde, *Indonésie, *Iraq, *Irlande, Islande, *Italie, *Jamaïque, *Japon, Jordanie, *Kenya, Kiribati, *Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, *Malaisie, Maldives, Mali, *Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, *Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, *Mozambique, *Myanmar.

Ainsi que les pays suivants : *Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, *Nigéria, Nioué, *Norvège, Nouvelle-Zélande, *Oman, *Ouganda, *Pakistan, Palaos, Panama, *Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, *Pays-Bas, Philippines, *Pologne, *Portugal, *Qatar, *République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, *République fédérale d'Allemagne, *République tchèque, *République-Unie de Tanzanie, Roumanie, *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, *Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, *Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, *Slovaquie, Slovénie, Somalie, *Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Togo, Tonga, *Trinité-et-Tobago, *Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, *Viet Nam, *Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Six États non-membres de l'Autorité étaient présents à titre d'observateurs : La Colombie, l'Equateur, les États-Unis, le Pérou, la République dominicaine, le Salvador. Les observateurs peuvent prendre part à toutes les délibérations lors des séances formelles et informelles, mais ne possèdent pas le droit de vote.

* * * * *